



Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027

Synthèse

Juin 2022



Vue d'ensemble

- Consolide la réponse gouvernementale au rapport *Rebâtir la confiance*.
- Assure le renouvellement de la **Stratégie violences sexuelles** et la mise en œuvre d'actions complémentaires en matière de **violence conjugale**.
- **58 actions**
 - 18 en matière de violence sexuelle
 - 24 en matière de violence conjugale
 - 16 qui touchent les deux problématiques
- **18 ministères et organismes**



Vue d'ensemble (suite)

- **462,4 M\$** : **324,9 M\$ nouveaux crédits** (budget du Québec 2022-2023), dont 181,9 M\$ inscrits au *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027: engagés pour nos collectivités (PAGAC)*.
 - **137,5 M\$ en crédits autofinancés**
- Une **stratégie évolutive** d'une durée de 5 ans (2022-2027).



Objectifs de la Stratégie intégrée en violence

- Les principaux objectifs de la Stratégie intégrée en violence sont de **contrer la violence sexuelle et la violence conjugale** et **d'assurer un accompagnement plus soutenu et mieux adapté** aux réalités des personnes victimes.



La violence faite aux femmes

- Selon **les données déclarées par les corps de police en 2019 au Québec**, les femmes constituaient 76 % des victimes de violence en contexte conjugal, 88 % des victimes d'agression sexuelle et 95 % des victimes de crimes relatifs au proxénétisme et à la traite de personnes.
- Selon les mêmes données policières, les hommes représentent 77 % des auteurs présumés des infractions commises en contexte de violence conjugale, 94,9 % des auteurs présumés d'infractions sexuelles et 89,6 % des auteurs présumés d'infractions d'exploitation sexuelle.
- Dans le cadre de la Stratégie intégrée en violence, le gouvernement du Québec reconnaît que ces violences peuvent également être perpétrées contre des garçons et des hommes, ou contre des personnes de la diversité sexuelle et de genre.

Les femmes et les filles des Premières Nations et Inuits

6

- De nombreux rapports rendus publics dans les dernières années révèlent que les femmes et les filles des Premières Nations et Inuits sont surreprésentées parmi les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale, et qu'elles sont victimes de formes de violences plus graves que les femmes et les filles non autochtones.
- **La Stratégie intégrée en violence propose 11 actions pour répondre aux besoins propres aux femmes et aux filles des Premières Nations et Inuits.**



Le rapport *Rebâtir la confiance*

- Au moment du lancement de la Stratégie intégrée en violence, des actions permettent de répondre entièrement ou partiellement à **166 recommandations** du rapport *Rebâtir la confiance* :
 - **98 recommandations** trouvent réponse entièrement ou partiellement dans des actions de la Stratégie intégrée en violence;
 - **68 recommandations** trouvent réponse entièrement ou partiellement dans d'autres interventions gouvernementales.

Rebâtir la confiance et des actions phares de la Stratégie intégrée en violence

8

- L'**action 18** « Mener des projets pilotes d'intégration de services en violence sexuelle et en violence conjugale en soutenant des initiatives émanant de la communauté » sous la responsabilité conjointe du ministère de la Justice (MJQ) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- L'**action 26** « Augmenter au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales le nombre d'effectifs affectés aux dossiers en matière de violence sexuelle » sous la responsabilité du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);

Rebâtir la confiance et des actions phares de la Stratégie intégrée en violence (suite)

- L'**action 30** « Mener des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, incluant la prise en compte des réalités autochtones » sous la responsabilité du MJQ;
- L'**action 31** « Implanter progressivement les bracelets antirapprochement en contexte de violence conjugale » sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique (MSP);
- L'**action 32** « Ajouter des effectifs policiers en matière de violence conjugale et de violence sexuelle », sous la responsabilité du MSP.



Structure de la Stratégie intégrée en violence

- **Trois axes** composent la stratégie soit :
 - L'axe 1) Prévention, sensibilisation et dépistage;
 - L'axe 2) Intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle;
 - L'axe 3) Développement des connaissances, formation et partage de l'expertise.
- Chacun de ces axes est assorti d'objectifs particuliers auxquels viennent répondre les actions qui y sont associées.

Axe 1) Prévention, sensibilisation et dépistage :

quelques actions phares

11

- L'**action 1** « Mener des campagnes et soutenir des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et à la violence conjugale en s'assurant qu'elles sont adaptées aux réalités de certains groupes et que certaines interpellent directement les auteurs », sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine (SCF);
- L'**action 4** « Soutenir des initiatives visant à sensibiliser les élèves du secondaire à la violence sexuelle, dont le déploiement du programme *Empreinte – agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel* (SCF);

Axe 1) Prévention, sensibilisation et dépistage : quelques actions phares (suite)

12

- L'**action 7** « Soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de leurs obligations liées à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* », sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Axe 2) Intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle : quelques actions phares

- L'**action 14** « Consolider le financement des services offerts dans les ressources spécialisées pour intervenir auprès des personnes victimes de violence conjugale », sous la responsabilité du MSSS;
- L'**action 19** « Soutenir le déploiement d'initiatives visant à faciliter les démarches des personnes qui souhaitent sortir de la prostitution », sous la responsabilité du SCF;

Axe 2) Intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle : quelques actions phares (suite)

- **L'action 20** « Consolider le financement des organismes pour les personnes victimes d'agression sexuelle », sous la responsabilité du MSSS;
- **L'action 22** « Consolider le financement des organismes œuvrant auprès des hommes ayant des comportements violents dans un contexte de violence conjugale », sous la responsabilité du MSSS.

Axe 3) Développement des connaissances, formation et partage de l'expertise : quelques actions phares

- **L'action 36** « Offrir des corpus cohérents et complémentaires de formation sur la violence sexuelle et la violence conjugale, abordant notamment ces formes de violence en milieu autochtone et la réalité de certains groupes de population », sous la responsabilité du SCF;
- **L'action 46** « Constituer un comité de travail chargé d'étudier le traitement des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel survenus en contexte de travail », sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);

Axe 3) Développement des connaissances, formation et partage de l'expertise : quelques actions phares (suite)

- **L'action 50** « Produire et diffuser des portraits statistiques spécifiques à partir des données policières en matière de violence sexuelle et de violence commise en contexte conjugal », sous la responsabilité du MSP;
- **L'action 57** « Favoriser la concertation entre les organismes d'aide aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale et les organismes soutenant les groupes de population vivant dans des contextes de vulnérabilité à ces violences », sous la responsabilité du SCF.

Gouvernance de la Stratégie intégrée en violence

- La structure de gouvernance proposée comprend trois comités interministériels en matière de violence sexuelle et de violence conjugale :
 - un comité composé de sous-ministres associées et sous-ministres associés, et de sous-ministres adjointes et sous-ministres adjoints;
 - un comité composé de directrices et directeurs;
 - un comité composé de professionnelles et professionnels.
- Ces trois comités incluent des responsables des enjeux autochtones dans les ministères et organismes concernés.